

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 21 SEPTEMBRE 2020

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 86 personnes ayant le droit de vote et 10 personnes ne l'ayant pas, conformément à la convocation publiée dans les délais légaux.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner salue l'assemblée qui, par le biais du tout ménage et du site Internet, a pu prendre connaissance des résultats financiers. Il souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h05. Il remercie les personnes venues en nombre à l'occasion de cette assemblée et cite les personnes excusées.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire
- 2. Rapport du Président
- 3. Présentation des comptes 2019
- 4. Rapport de l'organe de contrôle des comptes 2019
- 5. Approbation des comptes 2019
- 6. Approbation du Crédit d'engagement et du financement des travaux de l'Etang de Revouire
- 7. Approbation du Crédit d'engagement et du financement des travaux d'assainissement et de mise aux normes parasismiques du Centre scolaire 1978
- 8. Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 16 décembre 2019 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal comme décidé par le Conseil communal le 17 août 2020. Aussi, l'Assemblé primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

2. RAPPORT DU PRESIDENT

Cette assemblée primaire se déroule de façon inédite due à cette période de pandémie et aux restrictions sanitaires qu'elle impose. Il remercie les membres présents pour leur collaboration à porter un masque et à respecter les distances sanitaires. Il remercie également les bénévoles, l'Etat-major de crise, les employés de l'administration, la directrice des écoles, les responsables de la structure d'accueil, le personnel du CMS, le personnel de l'EMS, les Présidents des communes voisines ainsi que tous les citoyens pour avoir continué à œuvrer malgré des conditions difficiles.

Ce mandat présidentiel a débuté par une gestion de crise où il a fallu prendre des décisions au bon moment comme fermer l'administration, essayer d'anticiper les effets pervers de la pandémie et coordonner les actions avec la cellule de crise et les communes avoisinantes.

En parallèle, des engagements de qualité ont été réalisés au sein de l'administration suite à différents départs. De plus, une commune se doit de jouer un rôle d'entreprise formatrice. C'est pourquoi il a été décidé d'engager M. Bastian Bonvin comme apprenti dès le 1^{er} août 2020. Aussi, c'est un réel plaisir de travailler dans une ambiance de solidarité et il remercie chaleureusement tous les employés des différents services liés à la commune.

Un drame est toutefois survenu au sein de l'EMS par la mort subite de son directeur M. Yelle Maeder. Il a fallu trouver rapidement des solutions pour diriger les quelques 100 employés afin de continuer à fournir un service de qualité. Il a été décidé rapidement de s'orienter vers une gestion déléguée par les Fleurs du Temps à Fully dont l'ancien directeur du home, M. Nicolas Kaufman, dirige cette institution. Il est demandé une minute de silence pour M. Yelle Maeder.

Il termine son rapport en demandant de continuer à voir la vie avec optimisme tout en restant vigilant, en respectant les gestes barrières et en restant responsable et solidaire face à ce virus.

Le Conseiller Aymon remercie tous les employés du CMS ainsi que les bénévoles pour le travail qu'ils ont effectué durant cette première vague du coronavirus. Aussi, il rappelle que le CMS recherche toujours des bénévoles.

Après 12 ans de siège au Conseil communal, il remercie tous les citoyens de Grimisuat, les employés ainsi que ses différents collègues avec qui il a eu beaucoup de plaisir à travailler.

Le Vice-président rappelle que cette quatrième année de législature a été la plus mouvementée par le remplacement de la présidence. Il a assumé avec plaisir et motivation ce rôle dans l'intervalle de l'élection présidentielle.

Le fonctionnement du service des constructions a été relativement impacté par la pandémie et par des changements de personnel. A cet effet, il remercie vivement M. Georges-Emmanuel Crittin pour son engagement durant cette période et souhaite la bienvenue à Mme Caroline Scorzelli ainsi qu'à M. André Da Costa. Concernant la commission intercommunale du feu, il informe que les programmes des cours et des formations ont été chamboulés. De plus, il informe que les pompiers sont intervenus 45 fois en 2019 et 26 fois en 2020.

Le Triage forestier Liennes-Morges satisfait dans sa qualité de travail mais un peu moins dans les délais de réalisations. C'est pourquoi une réorganisation en profondeur est actuellement en cours avec les différentes communes partenaires. Enfin, il relève la situation de Télé Anzère SA suite à sa restructuration. La société a retrouvé une meilleure situation grâce à une manière plus stricte de gérer les entrées et les sorties ainsi qu'avec l'aide non négligeable du MagicPass. De ce fait, la Commune se voit rassurée de continuer à subventionner l'achat de MagicPass pour les jeunes.

La Conseillère Erné informe que la subvention pour les vélos électriques a été encore une fois très demandée cette année. Il tient à la commission du développement durable de poursuivre ce subventionnement mais souhaite aussi que ces vélos puissent circuler en toute sécurité. C'est pourquoi, en collaboration avec l'Agglo Valais et le service cantonal de la mobilité, une étude sera menée

afin de trouver des solutions pour y arriver. Toujours dans un souci de sécurisation de la mobilité douce, il a été décidé de déplacer les cars scolaires au Sud du Centre scolaire. Cette solution a permis d'éviter les croisements difficiles à la rue de Coméraz entre voitures, cars scolaires et piétons. Enfin, la commission a travaillé avec enthousiasme afin d'obtenir la recertification du label Cité de l'énergie.

Concernant la vie scolaire, cette période de pandémie a été un défi pour les directrices des écoles et de la structure d'accueil. Il a fallu trouver des solutions en permanence afin d'appliquer les restrictions sanitaires.

Le Conseiller Savioz remercie ses différentes commissions pour le travail accompli. Il remercie aussi ses collègues du Conseil communal ainsi que les anciennes autorités avec lesquelles il a travaillé durant ces 8 années en tant que Conseiller. Enfin il remercie tous les employés avec qui il a eu du plaisir à œuvrer.

Le Conseiller Stark remercie ses collègues du Conseil pour leur accueil en cours de législature. Avec sa commission de la naturalisation, ils ont retravaillé le document servant à établir les connaissances civiques des demandeurs du droit de cité.

Concernant la commission de la salubrité, l'essentiel de sa tâche s'est orienté sur la déchetterie de Champlan où des statistiques ont été réalisées afin de mieux comprendre son fonctionnement. Le déplacement de l'écopoint de la rue Sous l'Eglise vers la place de Comballaz ainsi que l'ajout d'une benne pour les déchets verts ont également été étudiés. Quant à la commission JLS, elle n'a pas été active cette année en raison de la crise sanitaire mais les idées d'amélioration ne manquent pas.

Le Président reprend la parole pour la commission de l'irrigation et de l'agriculture. Il informe que plusieurs études sont en cours avec le recensement des murs en pierres sèches et des routes agricoles. Ces études sont importantes pour une planification à long terme car l'Etat les demande dans sa planification des subventionnements.

Le Conseiller Zimmerman, pour la commission des finances, présente certains résultats des comptes 2019. Il débute par la présentation du bilan en précisant que le total du bilan de Fr. 35'000'000.- n'a pas une grande signification. Le chiffre qu'il faut retenir dans ce tableau est la fortune nette qui s'élève à Fr. 8'600'000.-. En divisant ce montant par le nombre d'habitants de la commune, la fortune nette par habitant s'élève à Fr. 2422.-.

Il poursuit par la présentation des résultats du compte de fonctionnement. Les charges s'élèvent à Fr. 13'900'000.- tandis les revenus financiers s'élèvent à Fr. 16'703'000.- soit une marge d'autofinancement de Fr. 2'802'894.- qui représente un excellent résultat. Cette marge d'autofinancement a permis des amortissements ordinaires de Fr. 2'426'000.- ainsi que des amortissements complémentaires de Fr. 285'400.-. Aussi, il informe que les indicateurs financiers sont bien voir très bien, ce qui montre que les finances de la commune sont bonnes.

Enfin, il remercie tous les citoyens de la commune de lui avoir fait confiance durant ces 12 ans de siège au sein du Conseil communal.

3. Presentation des comptes 2019

Le Président rappelle que le détail des comptes et les explications se retrouvent dans le fascicule et sur le site internet. Il passe la parole au Caissier, M. Christophe Hofmann, pour la présentation des comptes 2019. Il le remercie vivement pour la qualité du travail qu'il fournit et rappelle son importance.

Le Caissier informe les raisons des différences constatées par rapport au budget 2019 avant amortissements.

La rubrique « Administration générale » diminue de 0.6%.

La rubrique « Sécurité publique » diminue de 0.07%.

La rubrique « Enseignement et formation » augmente de 2.9%.

La rubrique « Jeunesse, loisirs, sport et culture » augmente de 3.6%.

La rubrique « Santé » augmente de 1.3%.

La rubrique « Prévoyance sociale » présente une augmentation de 5.7%.

La rubrique « Trafic » se voit augmenté de 2.7%.

La rubrique « Protection et aménagement de l'environnement » diminue de 7.8%.

La rubrique « Economie publique » diminue de 92%, soit de Fr. 28'344.-.

Sous la rubrique « Finances et Impôts »

- L'indexation est de 155%
- Le coefficient applicable est de 1.3
- Le montant de l'impôt personnel est de Fr. 12.-
- Le montant de la taxe sur les chiens est de Fr. 100.-.

La rubrique augmente de 3.7%.

En conclusion, le résultat des comptes de fonctionnement fait ressortir une marge d'autofinancement de Fr. 2'802'894.20.

Les comptes à autofinancer laissent apparaître une perte de Fr. 559'299.68, amortissements compris. Dans la rubrique « déchet », le compte est autofinancé et ressort un excédent de Fr. 50'532.78.

Le Président remercie le caissier pour sa présentation. Il informe que les comptes à autofinancer sont importants en matière d'équité et qu'ils seront mis à jour durant la prochaine législature à défaut de l'avoir été fait avant. Il précise aussi que la commune a tout de même Fr. 22'000'000.- de dettes même si la fortune est de Fr. 8'600'000.-.

Il continue par la présentation des investissements totaux de Fr. 1'483'482.45, diminués des participations de Fr. 131'000.- se sont élevés à Fr. 1'352'482.45 nets.

Les écarts importants avec le budget sont les suivants :

- Rachat de 20 actions Grimsolar SA à des particuliers. Au vu des résultats compliqués de la société, plusieurs solutions sont à l'étude dont celle de la dissoudre.

- Les travaux pour l'aménagement du trottoir sur le haut du village dépassent de Fr. 28'200.- les estimations.
- Contrairement au carrefour de la Crypte, la modification du carrefour de l'Eglise de Champlan n'a pas été exécuté en 2019. Le Conseil communal a décidé d'un crédit supplémentaire pour cet objet au budget 2020 et l'investissement a pu être réalisé en 2020.
- Un solde de facture pour les plans d'exécution et les études d'ingénierie de la rue du Levant se monte à Fr. 14'300.-.
- Le dépassement des travaux de la rue des Places s'élève à Fr. 76'300.- et a fait l'objet d'une demande de crédit d'engagement complémentaire de Fr. 80'000 acceptée par le Conseil communal.
- Les investissements des Routes Cantonales sont inférieurs de Fr. 81'300.-.
- L'agrandissement de la déchetterie ne s'étant pas concrétisé en raison de recours, l'investissement ne comprend que les études de bruit et les diverses analyses et sondages de sols. La différence est de Fr. 376'400.-.
- La 2ème tranche de Fr. 412'000.- pour l'achat du bâtiment « Le Bougan » a totalement été comptabilisée sur la période 2018.
- Le Centre scolaire 2017 fait état d'un solde de factures définitives de Fr. 17'100.-. Ce dépassement a fait également l'objet d'un crédit d'engagement complémentaire validé par le Conseil communal.

L'assemblée n'ayant pas de question, le Président clôt la présentation des comptes 2019.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE DES COMPTES 2019

La fiduciaire Fidag SA, par M. Phillipe Pierroz, réviseur agréé, donne connaissance du rapport de l'organe de contrôle et recommande à l'Assemblée primaire d'accepter les comptes tels que présentés.

Le Président remercie la fiduciaire Fidag SA pour la vérification des comptes.

5. APPROBATION DES COMPTES 2019

Les comptes sont acceptés à main levée à l'unanimité. Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

6. APPROBATION DU CREDIT D'ENGAGEMENT ET DU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ETANG DE REVOUIRE

Le Président donne la parole à M. Martin Praz du bureau Drosera pour la présentation du projet de la sécurisation et du curage de l'étang de Revouire.

Cet étang est alimenté par la Sionne et surtout par le bisse d'Ayent. Sa fonction première est de servir de réservoir pour l'eau d'irrigation. Cette retenue d'eau artificielle a été construite en 1948 avec une capacité de 23'000 m³. Elle a ensuite été agrandie en 1966 pour une capacité de 30'000 m³, puis un nouvel agrandissement en 1974 a porté sa capacité à 46'000 m³. Lors d'une bathymétrie récente, sa capacité a été mesurée à 32'000 m³ soit une perte de 14'000 m³ due au dépôt de sédiments. Cette réduction de capacité pose problème en été lors de l'arrosage du vignoble.

Un deuxième problème a été relevé lors de cette étude car l'étang ne respecte pas l'ordonnance sur les ouvrages d'accumulation. En effet, l'étang a été construit avec des matériaux d'excavation sur 7 m de hauteur. Il se pourrait qu'en cas de débordement, la digue s'érode rapidement et cède. Un projet de sécurisation comportant diverses mesures a dès lors été mis à l'enquête afin de pouvoir débuter les travaux de sécurisation dès que possible. Le coût de ces travaux s'élève à environ Fr. 100'000.- dont une part de subventionnement à hauteur de 50% soit Fr. 50'000.-.

Dans la deuxième phase des travaux, il est prévu de rendre la capacité initiale à ce réservoir, à en améliorer l'étanchéité et à réduire le dépôt de sédiments. Lors de prélèvements, il a été constaté un faible taux d'hydrocarbure et de matières organiques. Ces matériaux posent un problème et nécessitent un traitement de dépollution. Des tests sont actuellement en cours pour que cette dépollution se fasse à proximité et diminue très fortement les coûts. L'estimation des coûts est donc aléatoire en fonction des méthodes qui seront utilisées mais ce projet devrait coûter entre Fr. 1'000'000.- et Fr. 1'500'000.-. Ces travaux seront largement subventionnés à hauteur d'environ 30%.

Au vu de l'importance de la sécurité des citoyens et des besoins pour l'agriculture, il est demandé un crédit d'engagement de Fr. 1'600'000.- et le financement des travaux à l'étang de Revouire.

Le crédit d'engagement et son financement de Fr. 1'600'000.- à l'étang de Revouire sont acceptés par vote à main levée avec :

Opposition(s): 0
Abstention(s): 2
Approbation(s): 84

7. APPROBATION DU CREDIT D'ENGAGEMENT ET DU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE MISE AUX NORMES PARASISMIQUES DU CENTRE SCOLAIRE 1978

Le Président donne la parole à M. Daniel Kamerzin du bureau Wonka pour la présentation du projet d'assainissement du Centre scolaire 1978.

Ce bâtiment construit en 1978 présente des signes de vétusté. Un audit en 2013 a permis de mettre en évidence les travaux à exécuter. Dès cet audit, des travaux de moindre envergure ont été réalisés jusqu'en 2018 où le bâtiment 1997-2010 a été mis aux normes sismiques.

Aujourd'hui, c'est au bâtiment de 1978 de faire l'objet de différents travaux de mise aux normes et d'amélioration. Les principaux travaux consistent à le mettre aux normes parasismiques dont les travaux sont moindres que ceux prévus, à rénover les façades en bois hors d'usage, à améliorer l'efficience énergétique, à refaire l'ensemble des canalisations intérieures, à étancher le bâtiment et améliorer les toitures. De nouveaux éléments tels qu'un ascenseur et deux couverts permettront d'améliorer sa fonctionnalité. Le bâtiment est classé au

patrimoine valaisan des bâtiments, ce qui engendre de faibles modifications extérieures pour le respect de l'architecture.

Les aménagements extérieurs seront aussi soumis à des travaux. Au sud, le parking sera transformé, principalement par de la signalisation, afin d'y créer un espace pour la prise en charge des élèves par les bus scolaires. Au nord, le parking sera donc libéré des cars scolaires et sera amélioré pour la sécurisation des piétons. D'autres aménagements seront créés dans le périmètre du Centre scolaire comme du mobilier urbain et des espaces verts.

Hors du cadre de ces travaux, il est aussi présenté le projet d'une nouvelle salle de gymnastique. Les travaux ne sont pour l'heure pas prévus mais il faudra les envisager à terme. Cette étude a été demandée par besoin mais aussi pour avoir une vue d'ensemble par un architecte car plusieurs se sont déjà succédés sur le site.

En vue de la réalisation de ces travaux, il est demandé à l'Assemblée primaire un crédit d'engagement et son financement d'un montant de Fr. 5'500'000.-. Les subventions ne sont pas définitivement approuvées mais devraient s'élever à 30%.

Le crédit d'engagement et son financement de Fr. 5'500'000.- pour l'assainissement du Centre scolaire 1978 sont acceptés par vote à main levée avec :

Opposition(s): 0
Abstention(s): 2
Approbation(s): 84

8. DIVERS

Mme Manuela Roux demande des explications concernant l'écopoint à la place de Comballaz. Le Conseiller Stark explique que l'écopoint à la rue Sous l'Eglise a dû être déplacé à proximité, c'est pourquoi le terrain en zone d'intérêt général à la place de Comballaz y a été déplacé. Mme Roux demande pourquoi une benne à déchets verts a été ajoutée à cet écopoint. Le Conseiller Stark lui répond que cette benne a été ajoutée pour alléger les passages à la déchetterie de Champlan. Mme Roux mentionne qu'il y a déjà un parc à chien et qu'avec ce nouvel écopoint cela ajoute des nuisances. Le Président prend la parole afin de compléter la réponse du Conseiller Stark. Il mentionne que la déchetterie de Champlan est déjà passablement fréquentée et que la rue des Grandchamps supporte le trafic généré par celle-ci. Il est donc nécessaire d'avoir des écopoints dans le village dont celui qui se trouvait à la rue Sous l'Eglise. Les terrains communaux et plus particulièrement les zones d'intérêt général sont limités. C'est pourquoi il a été décidé de déplacer cet écopoint à la place de Comballaz. Ce déplacement est provisoire mais si aucune solution n'est trouvée, il sera mis à l'enquête. Il est bien conscient qu'il n'est pas agréable d'avoir un écopoint à côté de chez soi mais il faut bien qu'il soit installé quelque part.

Le Président profite de cette discussion sur les déchets pour préciser la raison pour laquelle il n'y a plus de poubelle à PET dans les écopoints.

M. Daniel Baechli demande que des espaces verts soient intégrés dans le projet du Cntre scolaire. Il remarque sur le projet qu'il y a des aménagements synthétiques et non des espaces verts. Le Président lui répond qu'il tient à cœur du Conseil communal d'intégrer plus de végétation dans ces projets. Deux directives ont été édictées par le Conseil communal pour aller en ce sens. Le projet des aménagements du Centre scolaire n'est pas définitif et plus d'espaces verts y seront intégrés.

L'Assemblée ne demandant plus la parole, M. le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 20h45.

COMMUN